

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU MERCREDI 4 MARS 2015
--

1) Finances – M14 et M49 : autorisation d’engager 25% du budget d’investissement 2014.

<u>*Inscriptions M14 - 2014 :</u>	C/20 : 25.000€	
	C/21 : 86.100€	

Total :	111.100€	>> 25% = 27.775€
<u>*Inscriptions M49 – 2014 :</u>	C/ 23 : 16.551€	>> 25% = 4.130€

Approbation unanime du conseil.

2) Finances – Don de l’association « Les Folies de Saussines ».

L’association qui a cessé son activité a fait don à la commune du solde de son compte en banque, soit 3.595,46€, à charge pour elle de faire édifier une œuvre d’art sur la place de la mairie, dans le cadre de son projet de rénovation.

Approbation unanime du conseil.

3) Finances - Demandes de subventions 2015.

Le maire expose au conseil que plusieurs demandes ont été reçues.

- Association « Entre parenthèses » de Saussines : report de la décision après le vote du budget primitif 2015.

- FNATH et par La Ligue – comité de l’Hérault : sous réserve de crédits disponibles sur le budget primitif 2015 : subvention de 100 euros à chacune de ces associations.

- Association « Soutien Familles Alzheimer » et « Association Française des Sclérosés En Plaques » : transmission au CCAS pour instruction.

Approbation unanime du conseil.

4) Urbanisme – DIA : 3 dossiers au titre du DPU.

Dossier n°2014-22 : il s’agit de la vente par M. Philippe PAILLARD, domicilié 35, rue de l’alazier – Saussines à M. Matthieu MARGALEJO et Mlle APRILE, domiciliés à Restinclières, d’une parcelle cadastrée n°813 d’une superficie de 296 m². Elle est située en zone UA b du POS.

A l’unanimité pas de préemption.

Dossier n°2015-003 : (Annule et remplace dossier n° 2015-001) vente par M. Gilles DEBIAIS domicilié à Saussines à la SCI Les Olivettes sise à Saussines, d’une parcelle de 1202 m² à détacher d’une plus grande étendue de 2652 m² et cadastrée section A n° 670. Parcelle située en zone UD du POS.

Pas de préemption à l’unanimité.

Dossier n°2015-002 : vente par la SAS 2S IMMO INVEST domiciliée à 34280 Carnon-Plage à M. Mathieu DEPLAGNE domicilié à Beaulieu d’une parcelle cadastrée A n°820 d’une superficie de 1.500 m², située en zone « Il NA c » du

POS.

A l'unanimité pas de préemption.

5) Urbanisme - Délégation de l'exercice du Droit de Préemption défini par l'article L 241.14 du code de l'urbanisme.

Délégation prévues à l'article L 2122-22-15ème du CGCT : exercice du droit de préemption déléguée au maire, sous la condition qu'il y ait débat préalable à toute préemption.

Approbation unanime du conseil.

6) Urbanisme – prescription de la transformation du POS en PLU (annule et remplace la délibération du 9 juillet 2014). REPORTE

7) Urbanisme - Classement de sentiers et chemins en voirie rurale. REPORTE

8) CCPL : plan intercommunal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PiAPPH).

La démarche s'inscrit dans un objectif global de réduction des pollutions diffuses agricoles et non-agricoles pour une reconquête de la qualité de l'eau et des milieux, l'un des enjeux prioritaires sur les bassins versants de l'étang de l'Or et du Vidourle.

Le PAPPH est un plan de gestion des espaces publics dont l'objectif est de limiter le recours aux intrants (pesticides et engrais) et de réduire les volumes d'eau utilisés sur l'ensemble des espaces gérés par les communes et l'intercommunalité (voirie, espaces verts, cimetières...)

Approbation unanime du conseil pour que la commune s'associe à cette démarche, s'engage à mettre en œuvre sur le territoire communal le PAPPH et à participer au PAPPH intercommunal, s'engage dans un plan d'amélioration des pratiques, sollicite l'appui technique du SYMBO (syndicat mixte du bassin de l'Or) et de l'EPTB Vidourle en matière de suivi et d'élaboration du PAPPH intercommunal.

9) CCPL : avenant n°2 à la convention de mise à disposition descendante – ALSH et micro-crèches.

Dans le cadre de la bonne organisation des services et afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique dans les structures ALSH gérées par les communes, la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) propose de mettre à disposition des communes le service « enfance-jeunesse » intercommunal.

Un ajustement du coût de la mise à disposition pour l'année 2014 et la définition du prévisionnel 2015 doivent être effectués. Il convient de compléter l'article 3 de la convention, relatif au coût de fonctionnement du service, et de définir l'unité de fonctionnement.

Il est donc proposé de modifier, par avenant n°2, les annexes 1 (agents mutualisés) et 2 (prévisionnel) et d'intégrer une annexe 3 relative à la grille de référence des coûts.

Approbation unanime du Conseil.

10) CDG 34 : convention d'adhésion à la mission remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

Le CDG 34 propose une action « mission de remplacement » qui tend à répondre aux besoins particuliers et ponctuels des communes en matière de gestion du personnel avec à chaque fois, la même constante : la nécessité de maintenir le fonctionnement du service public.

Entièrement géré par le CDG 34, le coût de l'intervention fera l'objet d'une facturation émise trimestriellement qui comprendra : le traitement brut global de l'agent, augmenté des charges employeurs et éventuellement des charges rétroactives CNRAFL.

Une participation aux frais de gestion de 6% sera facturée sur les salaires bruts qui auront été versés.

Convention de un an renouvelable, qui peut être dénoncée par l'un ou l'autre des parties avant le 31 octobre de l'année n, avec effet au 1^{er} janvier de l'année n+1.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au service « mission de remplacement » proposé par le CDG 34.

11) Opération de régulation-contrôle de la population des pigeons sur la commune.

La CCPL a lancé une enquête sur le territoire intercommunal pour recenser les besoins, définir une stratégie et en chiffrer le coût.

Attente du devis correspondant à cette prestation.

12) CCAS : fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le nombre de membres extérieurs du CCAS à 4.

13) Questions diverses.

Rapports :

Hérault Energies - rapport de contrôle des concessions d'électricité exercice 2012.

Observatoire Foncier du Département - analyse du marché foncier de la CCPL 2013.

UDAF - étude de l'UNAF sur la prise en compte de la famille dans le cadre des impôts locaux et des tarifs municipaux.

Chambre d'Agriculture : charte stratégique 2020.

Réunion pour la préparation du carnaval qui aura lieu le 28 mars avec la participation du conseil municipal des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Henry SARRAZIN